21270 - Du madhy (sécrétion sexuelle) s’est échappé de lui plusieurs fois pendant le tawaf

question

Voici un homme qui a effectué une oumra après son mariage et du madhy s’échappa de lui abondamment et il procéda à des ablutions, mais le liquide recommença à s’échapper de lui et il procéda de nouveau à des ablutions sans que l’écoulement du madhy cesse. Aussi continua-t-il son tawaf et le reste des rites de la oumra jusqu’à leur achèvement en considérant ce qui lui était arrivé comme une contrainte… Il est rentré chez lui et a eu un contact sexuel avec sa femme. Comment le juger ? Puisse Allah vous récompenser par le bien…

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le madhy est impur selon les ulémas et il met fin aux effets des ablutions. Mais s’il persiste chez quelqu’un, il est alors assimilé à l’émission involontaire de l’urine et aux saignements inhabituels chez les femmes. Dans ce cas, le pèlerin doit couvrir son sexe de manière à endiguer le liquide puis procède au tawaf et à la prière. Le tawaf déjà effectué par le pèlerin en question est valide puisqu’il est assimilable à celui qui a prié tout en oubliant de se débarrasser d’une saleté.

L’oubli est comparable à cet égard à l’ignorance.

Cheikh Abdoul Karim al-Khoudayr.

L’écoulement répété du madhy peut être dû à une maladie. Cas dont le jugement a déjà été explicité. Il peut aussi résulter d’un plaisir, de la réflexion et du contact avec les femmes. Le musulman tournant autour de la Maison d’Allah doit se méfier de cela autant que possible. Il doit éviter les causes de ces sécrétions par crainte d’Allah, Celui-ci étant omniscient.